

**COMPOSITION DE LA COMMISSION D'EXAMEN DES VŒUX 2025 DE LA LICENCE  
MENTION GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT**

Le Président de l'Université Savoie Mont Blanc,

- Vu** le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-2 et L.612-3, ainsi que l'article D.612-1-13,
- Vu** l'arrêté du 30 juillet 2018 (ESRS1820545A) relatif au diplôme national de licence,
- Vu** l'arrêté du 22 janvier 2014 (ESRS1331410A) fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, licence professionnelle et de master, modifié,
- Vu** la proposition de Monsieur Richard Taillet, directeur de l'UFR Sciences et Montagne

**ARRÊTE n° 2025-129**

**Article 1 : Composition**

Pour l'année universitaire 2025-2026, la composition de la commission d'examen des vœux pour l'admission des candidats en première année **DE LICENCE GEOGRAPHIE ET AMENAGEMENT**  
**Mention : GEOGRAPHIE**  
**Parcours : accès santé**

est fixée comme suit :

| Nom Prénom        | Qualité (PR, MCF, autre) |
|-------------------|--------------------------|
| ➤ ASTRADE Laurent | MCF - USMB               |
| ➤ GIRAULT Camille | MCF - USMB               |
| ➤ MEYNET Caroline | PRAG - USMB              |

**Article 2 : Publicité**

Le présent arrêté sera affiché dans les locaux de la présidence de l'université, 27 rue Marcoz à Chambéry et dans les locaux de l'UFR Sciences et Montagne sur le site universitaire du Bourget-du-Lac.

**Article 3 : Exécution**

Le directeur général des services, le vice-président formation et le directeur de l'UFR Sciences et Montagne sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Chambéry, le 13 mars 2025

Pour le Président et par délégation  
le Vice-président formation

Jean-François DREUILLE

Philippe BRIAND